

actuelle résulte d'un immense manque de confiance dans le pouvoir central de ce pays.

Il continue:

La nouvelle force politique qui sortira certainement des prochaines élections générales aura peut-être plus de succès dans la résolution de ce problème.

Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Mais, même si le parti au pouvoir a l'appui de l'Ouest, la tâche sera difficile.

Les libéraux ne peuvent y parvenir. Ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est maintenir la loi telle qu'elle est et espérer que notre réseau ferré ne se désintègre pas avant que quelqu'un puisse trouver un moyen de le restaurer et, en même temps, de maintenir la viabilité du secteur agricole.

De même, dans un communiqué de mai 1983, la *Palliser Wheat Growers Association* faisait remarquer:

LES REPRÉSENTANTS DE PALLISER
ESTIMENT QUE LE LIBRE
CHOIX DU PRODUCTEUR SERAIT
LE COMPROMIS IDÉAL

Le président du comité du Nid-de-Corbeau de Palliser, M. Paul Orsak, et le coordonnateur administratif, Barbara Isman, étaient à Ottawa lundi, mardi et mercredi, avec d'autres représentants des grands groupes agricoles pour étudier la possibilité de faire présenter un amendement décisif à la mesure législative de réforme du tarif du Nid-de-Corbeau. Selon cet amendement, les producteurs décideraient individuellement s'ils veulent recevoir directement leur part de subventions ou s'ils préfèrent qu'elles soient versées aux chemins de fer.

Orsak disait espérer que cette solution mette fin aux dissensions qui divisent les différents groupes agricoles. Il déclarait: «L'ouest du Canada a perdu beaucoup, car les gouvernements et les groupes agricoles n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus. Bien que les principaux groupes agricoles, ainsi que le gouvernement de Saskatchewan et d'Alberta, croient à la méthode de paiement aux producteurs, les syndicats des Prairies estiment que cela leur nuirait. Cette divergence de vues a permis au Québec de prendre une décision à la place des Canadiens de l'Ouest».

Ce qui est tout à fait inacceptable. Il continue:

Cette option avait été, au départ, présentée par M. Don Mazankowski pour remplacer l'imposition d'une méthode ou d'une autre aux agriculteurs de l'Ouest. Orsak admettait qu'elle serait la plus juste pour tous. Il expliquait: «Comme il n'y a pas de différence dans le coût net pour les agriculteurs, qu'on adopte une méthode ou l'autre, ceux-ci peuvent choisir la méthode qu'ils estiment leur convenir le mieux».

Isman admettait également que c'est la solution la plus juste, disant: «Les avantages supplémentaires de cette solution, c'est qu'elle permettrait de déterminer quelle méthode fonctionne réellement le mieux. Ensuite, lorsqu'on fera une révision complète, en 1985-1986, on pourra prendre une décision claire».

Orsak et Isman estimaient tous les deux qu'il importait que les agriculteurs de l'Ouest agissent rapidement et fassent connaître leur opinion à propos de ce compromis, car Ottawa veut mettre en pratique rapidement le projet de loi actuel qui est la solution québécoise à un problème de l'Ouest. Orsak estimait que l'on pouvait forcer le gouvernement fédéral à changer d'opinion s'il y avait consensus dans l'Ouest.

Il est donc indispensable que le gouvernement retarde le projet de loi actuel d'au moins six mois, de sorte qu'il puisse recevoir les instances des groupes et des particuliers qui sont au courant de la question.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): A mon avis, monsieur le Président, le débat que nous avons eu jusqu'ici sur le tarif du Nid-de-Corbeau se résume à deux points essentiels: premièrement, la procédure que nous avons suivie et, deuxièmement, les questions de fond.

La procédure que nous avons suivie jusqu'ici n'est guère encourageante pour quiconque s'intéresse à la proposition de M. Pepin et aux rapports de la Commission Hall et de M.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Gilson. Les députés de l'Ouest, que ce projet de loi touche directement, ainsi que tous les Canadiens n'ont même pas eu l'occasion de dire leur mot avant qu'on nous fasse une proposition pour essayer d'améliorer un système qui, de l'avis de tous, est compromis parce que nous ne disposons pas des mécanismes appropriés pour améliorer non seulement le transport des céréales, mais aussi le réseau ferroviaire tout entier. Le Parlement n'a pas sérieusement étudié ces problèmes.

Quand le ministre nous a finalement fait une proposition qui tenait compte de toutes les autres recommandations, elle a encore été modifiée, avouons-le, pour des motifs de partisanerie politique très mesquins. Encore une fois, le premier ministre (M. Trudeau) a insulté les députés de l'Ouest en disant que ceux qui criaient le plus fort seraient entendus et qu'ils seraient responsables des changements dont nous sommes saisis. Nous avons été témoins de toutes sortes d'incidents à la suite des instances présentées en faveur d'un côté ou de l'autre par les représentants de divers groupes. Certains cadres supérieurs des chemins de fer ont même carrément changé d'idée. Le député de Capilano (M. Huntington) nous a très bien décrit l'un de ces incidents il y a quelques instants.

Comme député, j'ai été abasourdi par toute cette procédure, car on fait des changements arbitraires sans que les députés aient leur mot à dire, particulièrement de ce côté-ci de la Chambre. Manifestement, les ministériels ne comprennent pas ce qui est important pour les céréaliers de l'ouest du Canada.

Pas plus tard que la semaine passée, et même encore aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé qu'il a l'intention d'imposer une limite au débat. Le Nouveau parti démocratique a présenté certaines objections au sujet des nombreux principes contenus dans le projet de loi. En somme, c'est un mini-projet omnibus. Et tous ces facteurs réunis devraient faire réfléchir quiconque entreprend d'examiner la proposition. Cela suffit pour demander au gouvernement de faire marche arrière et d'accepter que l'essence même du projet soit examinée par un comité avant que la loi soit votée. La loi serait beaucoup mieux étudiée après que tous les intéressés se seraient fait entendre. Tel est mon premier point important.

En ce qui concerne le fond du projet de loi, j'estime que non seulement les céréaliers de l'Ouest seront touchés mais aussi presque tous les secteurs essentiels à notre pays. Sont en cause dans ce projet l'avenir du système ferroviaire, qui a tellement contribué à unir notre pays et à donner naissance à la Confédération, de même que des questions concernant l'économie agricole. Et s'il y a un secteur vulnérable à l'heure actuelle, c'est bien l'agriculture. Oui, le projet de loi lui-même et certaines de ses dispositions pourraient nuire à l'agriculture. C'est ainsi que ce matin, nous avons appris par la radio que le prix des grains avait subitement baissé depuis quelques jours. Et naturellement, les producteurs agricoles se ressentent de la chute des prix. Cela suffit à mettre en péril certains secteurs économiques essentiels à la relance économique et la prospérité de notre pays.